

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2020 RESULTATS DES VOTES

L'an deux mille vingt et le vingt-trois septembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire se réunissait en les locaux de la salle Vercors à Les ABRETS EN DAUPHINE (FITILIEU) sur la convocation Madame Magali GUILLOT, Présidente et sous la présidence de Magali GUILLOT, Présidente.

Date de la convocation : 17 septembre 2020

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN (à son arrivée à 18h37), Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Danielle BISILLON, Patrick BLANDIN, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Jean-Marc BOUVET, Raymond COQUET, Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Vincent DURAND, Isabelle FERROUD, Jean-Michel FERRUIT, Jean-Charles GALLET, Laetitia GIRARD, Caroline GONCALVES, Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Magali GUILLOT, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR (à son arrivée à 19h05), Frédéric LELONG (à son arrivée à 18h47), Ludovic LEPRETRE (à son arrivée à 18h20), Joëlle MAGAUD, Corinne MAGNIN, Gérard MATHAN, Laurent MICHEL, Cédric MILANI, Noëlle MOREL, Jean-Paul PAGET, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL (à son arrivée à 19h00), Michel REYNAUD, José RODRIGUES (à son arrivée à 19h10), Joël RONDET, Michel SERRANO, Véronique SEYCHELLES, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 18h37), Corinne TIRARD, Thérèse TISSERAND, Christian VIEUX-MELCHIOR, Daniel VITTE, Jean-Marc WEIBEL.

Excusés/absents : Elham AOUN (avant son arrivée à 18h37), Valérie ARGOUD (avant l'arrivée de Ludovic LEPRETRE à 18h20), Bernard BADIN, François BOUCLY, Claire DURAND (avant l'arrivée d'Elham AOUN à 18h37), Benjamin GASTALDELLO, Max GAUTHIER, Jacques GARNIER, Frédéric LELONG (avant son arrivée à 18h47), Ludovic LEPRETRE (avant son arrivée à 18h20), Céline REVOL (avant son arrivée à 19h00), Fabien RAJON, José RODRIGUES (avant son arrivée à 19h10), Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 18h37).

Patrick BELMONT est remplacé par Caroline GONCALVES, Marie-Christine FRACHON est remplacée par Joël RONDET, Jean-Louis REYNAUD est remplacé par Laetitia GIRARD.

Pouvoirs : Valérie ARGOUD donne pouvoir à Ludovic LEPRETRE (à son arrivée à 18h20), Christophe BROCHARD donne pouvoir à Joëlle BATTIER, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Philippe GUERIN, Claire DURAND donne pouvoir à Elham AOUN (à son arrivée à 18h37), Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Philippe LATOUR donne pouvoir à Corinne TIRARD (avant son arrivée à 19h05), Roger MARCEL donne pouvoir à Noëlle MOREL.

A l'ordre du jour :

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

PROCES VERBAUX

Procès-verbal du Conseil communautaire du jeudi 9 juillet 2020

- Adopté à l'unanimité

Procès-verbal du Conseil communautaire du jeudi 16 juillet 2020

- Adopté à l'unanimité

PRECISIONS A L'ORDRE DU JOUR

Intervention de Magali GUILLOT, Présidente

Présentation des modifications à apporter à l'ordre du jour, avec le :

*retrait de la délibération n°2.6 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de l'Association des Maires de l'Isère (AMI)

*changement dans l'ordre de présentation, pour le :

Projet de délibération n°2.4 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte du Nord Dauphiné (SMND) - Modification

*quelques modifications de texte, pour le :

- projet de délibération n°2.4 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte du Nord Dauphiné (SMND) – Modification

- projet de délibération n°2.5 Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du Syndicat Intercommunal de collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Guiers (SICTOM du Guiers) – Modification

- projet de délibération n°3.4 Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les locaux commerciaux et ceux à usage industriel, pour l'année 2021

DELIBERATIONS

(1184-2020-142) 2.4 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte du Nord Dauphiné (SMND) - Modification

- Adopté à la majorité absolue (46 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de modifier dans les désignations, les représentants VDD au sein de cette structure.

DIRECTION GENERALE

Direction générale

(1180-2020-138) 1.1 Elaboration du pacte de gouvernance

- Adopté à la majorité absolue (46 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de décider de ne pas élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et de dire que le règlement intérieur pourra retracer et capitaliser les décisions des premiers conseils communautaires ayant positionné les instances dans leurs missions et leur organisation.

RESSOURCES

Administration générale

Arrivée de Ludovic LEPRETRE (avec le pouvoir de Valérie ARGOUD) à 18h20 (le quorum est modifié)

(1181-2020-139) 2.1 Délégations de pouvoir du Conseil communautaire à la Présidente - pour ajout et complément

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'ajouter et de compléter les propositions de délégations attribuées à la Présidente.

(1182-2020-140) 2.2 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat interdépartemental mixte des eaux et d'assainissement du Guiers et de l'Ainan (SIEGA)- Modification

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de modifier dans les désignations, les représentants VDD au sein de cette structure.

(1183-2020-141) 2.3 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) - Modification

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de modifier dans les désignations, les représentants VDD au sein de cette structure.

(1184-2020-142) 2.4 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Syndicat mixte du Nord Dauphiné (SMND) - Modification

Présenté en début de séance

(1185-2020-143) 2.5 Désignation d'un représentant de la Communauté de communes au sein du Syndicat Intercommunal de collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Guiers (SICTOM du Guiers) - Modification

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de modifier dans les désignations, les représentants VDD au sein de cette structure.

Retrait de la délibération n°2.6 (comme annoncé en début de séance)

(1186-2020-144) 2.7 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires.

(1187-2020-145) 2.8 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) du Fonds Départemental d'Investissements Agricoles et Agro-alimentaires

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires.

(1188-2020-146) 2.9 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de Terraval'd

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires.

(1189-2020-147) 2.10 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein d'Initiative Nord-Isère (INI)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires.

(1190-2020-148) 2.11 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de Soliha

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires.

(1191-2020-149) 2.12 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein d'ASTUS Construction

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires.

(1192-2020-150) 2.13 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de la Crèche Les Mini-pouces

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires.

(1193-2020-151) 2.14 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) des Abrets en Dauphiné

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires.

(1194-2020-152) 2.15 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Conseil de surveillance de l'hôpital de La Tour du Pin

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires.

(1195-2020-153) 2.16 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Comité de surveillance de l'hôpital de Pont de Beauvoisin

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires.

(1196-2020-154) 2.17 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Conseil d'administration du Collège Les Dauphins à Saint Jean de Soudain

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

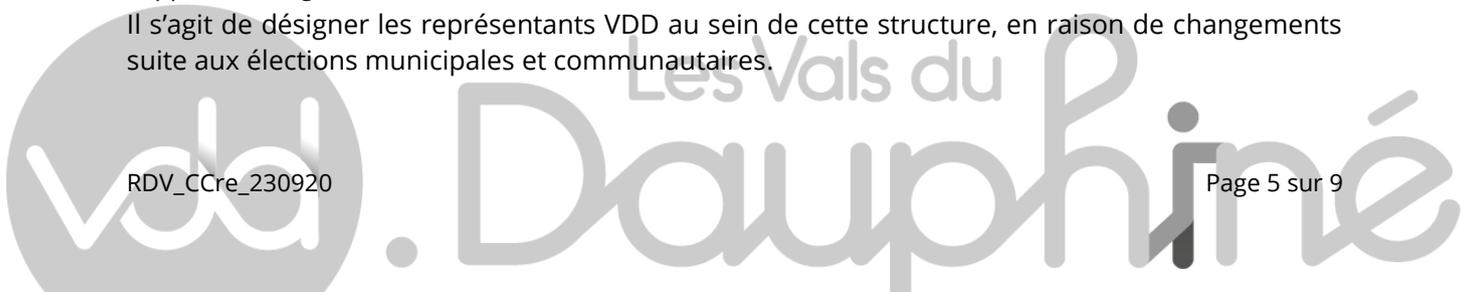
Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires.

(1197-2020-155) 2.18 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Conseil d'administration du Collège Le Calloud à La Tour du Pin

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires.



(1198-2020-156) 2.19 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein du Conseil d'administration du Collège Marcel Bouvier aux Abrets en Dauphiné

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires.

(1199-2020-157) 2.20 Désignation des représentants de la Communauté de communes au Conseil d'administration du Lycée Pravaz à Pont de Beauvoisin

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires

(1200-2020-158) 2.21 Désignation des représentants de la Communauté de communes au sein de la Commission locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux de la Bourbre (CLE SAGE)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit de désigner les représentants VDD au sein de cette structure, en raison de changements suite aux élections municipales et communautaires

(1201-2020-159) 2.22 Création de la Commission intercommunale pour l'accessibilité

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de décider de la création de la Commission intercommunale d'accessibilité dans les conditions fixées par l'article L 2143-3 du CGCT.

Arrivées d'Elham AOUN (avec le pouvoir de Claire DURAND) et de Géraldine STIVAL à 18h37 (le quorum est modifié)

(1202-2020-160) 2.23 Création et composition de la Commission consultative des services publics locaux

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de décider de la création de la Commission consultative des services public locaux, composée de la Présidente, de 3 élus issus de l'Assemblée communautaire et de 3 représentants d'associations locales et de procéder à la désignation de ses membres.

(1203-2020-161) 2.24 Création des Commissions communautaires

- Adopté à la majorité absolue (51 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit d'arrêter le nombre des commissions communautaires dans les conditions évoquées, de mettre en place les 12 commissions communautaires présentées, de fixer le nombre des membres titulaires des commissions communautaires tel qu'indiqué et de valider les modalités de fonctionnement des Commissions communautaires dans les conditions présentées.

Arrivée de Frédéric LELONG à 18h47 (le quorum est modifié)

(1204-2020-162) 2.25 Composition des Commissions communautaires

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Magali GUILLOT, Présidente

Il s'agit d'arrêter la liste des noms, sur proposition de chaque Commune, des membres titulaires pour chacune des Commissions.

(1205-2020-163) 2.26 Modalités de composition et de fonctionnement du Conseil de développement

- Adopté à la majorité absolue (52 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver le rôle, les modalités et le champ d'intervention du conseil de développement de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné, d'approuver les principes de composition et de désignation des membres, ainsi que les principes de fonctionnement et de gouvernance de ce dernier.

Arrivée de Céline REVOL à 19h00 (le quorum est modifié)

(1206-2020-164) 2.27 Approbation du schéma de mutualisation

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver le schéma de mutualisation sur la base du projet transmis aux communes et sur la base des avis favorables expressément ou tacitement formulés.

Arrivée de Philippe LATOUR à 19h05

Finances

(1207-2020-165) 2.28 Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs

- Adopté à la majorité absolue (53 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit de présenter la liste des personnes proposées en tant que commissaires titulaires et suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs.

Arrivée de José RODRIGUES à 19h10 (le quorum est modifié)

(1208-2020-166) 2.29 Création de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et détermination de sa composition

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations

Il s'agit de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et ses Communes membres, de décider que la composition de la CLECT ainsi créée sera fixée à 1 membre titulaire par Commune et 1 suppléant par Commune, de demander à chaque Commune de désigner parmi les élus municipaux, le représentant titulaire de la Commune qui siégera au sein de la CLECT, ainsi que son suppléant et de communiquer cette information à la Communauté de communes.

Ressources Humaines

(1209-2020-167) 2.30 Subvention 2020 à l'Amicale du Personnel des Vals du Dauphiné

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique
Il s'agit d'approuver l'attribution d'une subvention de 2 500 € (base de 250 agents) pour l'Amicale du personnel des Vals du Dauphiné au titre de 2020.

(1210-2020-168) 2.31 Recrutement d'agents contractuels pour remplacement, besoin occasionnel ou saisonnier

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge des ressources humaines et de la commande publique
Il s'agit d'autoriser la Présidente à recruter, en cas de besoin, des agents contractuels dans les conditions évoquées pour les remplacements des agents momentanément indisponibles et pour répondre aux nécessités de service à titre occasionnel ou saisonnier et d'autoriser la Présidente à recourir au service Missions temporaires du Centre de Gestion de l'Isère selon les besoins.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique (industrie, commerce, artisanat, ZA)

(1211-2020-169) 3.1 Convention entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et la Région Auvergne Rhône Alpes afin d'abonder au Fonds « Région unie »

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique
Il s'agit de valider le projet de convention entre la Région Auvergne Rhône Alpes et la Communauté de Communes définissant les modalités du dispositif du Fonds « Région Unie », de valider le projet de convention entre la Région Auvergne Rhône Alpes et la Communauté de Communes autorisant cette dernière, d'intervenir en aide auprès des entreprises en s'inscrivant dans les régimes d'aides fixés par la Région et autorisant la Région Auvergne Rhône Alpes à porter des aides sur l'immobilier d'entreprise, d'autoriser la Présidente à abonder ce Fonds « Région Unie » à hauteur de 4€/habitant sur de l'aide directe et de l'avance remboursable, et ce, pour un montant total de 250 428 €.

(1212-2020-170) 3.2 Achat auprès de la commune d'Aoste d'un terrain sur le PIDA en vue de la vente à LA VERCHERE MARK IMMOBILIER pour la création d'un Village d'entreprises

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique
Il s'agit de valider l'achat d'un terrain de 3177m² auprès de la commune d'Aoste pour un montant de 28 593 € HT, TVA en sus.

(1213-2020-171) 3.3 Cession de terrain au groupe LA VERCHERE MARK IMMOBILIER pour son projet de Village d'entreprises sur le PIDA à Aoste

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique
Il s'agit d'approuver la cession du lot 6 sur la zone du PIDA à Aoste, soit, une partie de chaque parcelle OY297, OY318 et OY333, d'une surface totale d'environ 11 000m² à LVM Immobilier ou à toute autre société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci, moyennant le prix de 40 € HT/m², TVA en sus.

Gestion des déchets, environnement, GEMAPI

(1214-2020-172) 3.4 Exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les locaux commerciaux et ceux à usage industriel, pour l'année 2021 - (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (54 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge des finances et systèmes d'informations en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de la gestion des déchets, de l'environnement et de la GEMAPI

Il s'agit d'approuver l'exonération annuelle de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'exercice 2021, conformément aux dispositions de l'article 1521-11.1 du Code général des impôts, pour les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux justifiant avoir uniquement recours à un service de collecte privé mentionnés selon la liste jointe en annexe.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 19h37